

REPUBLIQUE DE GUINEE



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADMINISTRATION
DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES ZONES INDUSTRIELLES – ADAZZ

Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CABINET POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT DES ZONES SPECIALES DE TRANSFORMATION
AGRO-INDUSTRIELLE DE BOKE ET KANKAN (PDZSTA – BK)**

Financement :



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

Novembre 2021

Table des matières

1.0	CONTEXTE	3
2.0	OBJECTIFS DE LA MISSION DU CONSULTANT	4
3.0	MISSIONS ET TÂCHES PRINCIPALES À RÉALISER	4
4.0	QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES DU CABINET.....	9
5.0	DURÉE, LIEU DE LA MISSION ET PRODUCTION DES LIVRABLES	14
6.0	RESPONSABILITE DU PROJET.....	15
7.0	METHODE DE SELECTION	15
8.0	DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :	15

1.0 CONTEXTE

- 1.1. Le Groupe de la Banque africaine de développement (la Banque) appuie le Gouvernement de la République de Guinée dans ses efforts de développement depuis 1974. Deux prêts et un don pour un montant UC 9.62 millions ont été approuvés le 19 septembre 2019 pour financer le Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK).
- 1.2. L'objectif de Développement du Programme est de « Contribuer à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, à travers la création de pôles de développement agro-industriel portés par le secteur privé ».
- 1.3. Le Programme s'exécutera à travers les trois (3) composantes suivantes : (i) Appui à la Gouvernance et aux mesures incitatives de la gestion des agro-parcs ; (ii) Développement des Infrastructures de Transformation et d'Accès ; et (iii) La Coordination et la Gestion du Programme.
- 1.4. La gestion du programme au niveau national est placée sous la responsabilité de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), rattachée à la Présidence de la République. L'ADAZZ sera renforcée au plan institutionnel pour assurer cette tâche, à travers la Cellule de Gestion du Programme (CGP) du PDZSTA - BK.
- 1.5. La CGP travaille sous l'orientation stratégique du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité Pilotage du Programme (CPP) qui est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et composé d'un représentant des Finances et de l'Economie, des Départements ministériels et des représentants de l'ensemble des parties prenantes concernés par le Programme.
- 1.6. La Cellule de Gestion du Programme (CGP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Programme. La CGP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du programme.
- 1.7. Les présents termes de référence définissent l'étendue de la mission qui sera confiée à un consultant (Cabinet) pour réaliser de l'assistance technique (étude des besoins de faisabilité des zones spéciales de transformation agro-industrielle, étude des besoins de compétences en agro-industrie, étude situation de référence y compris les aspects environnementaux).
- 1.8. La réalisation de chaque étude de faisabilité découlera d'une analyse rigoureuse des potentialités existantes (ressources, infrastructures existantes...) et de marché, afin de déterminer le choix des spéculations, les itinéraires techniques, l'aménagement requis, les équipements et autres infrastructures physiques de production, de conservation et de transformation ainsi que celles sociales. L'assurance qualité technique des services rendus par ce Cabinet sera assurée par l'Organisation des Nations Unies pour le

Développement Industriel (ONUDI) ou toute Institution reconnue en la matière. Dans ce contexte, elle appuiera le consultant dans la production des simulations financières par le biais du logiciel COMFAR.

2.0 OBJECTIFS DE LA MISSION DU CONSULTANT

2.1. Le Consultant aura comme mission principale de réaliser les études de faisabilité technique, financière, économique, juridique, organisationnelle et d'impact environnement et social pour l'implantation des parcs agroindustriels dans les régions concernées. Sur la base de ces études, il devra proposer les plans d'affaires, plans d'opérations ainsi que les plans d'aménagement et de construction des sites, tout en intégrant les conclusions et recommandations des études d'impact environnemental et social à réaliser séparément. L'objectif est ainsi de disposer de documents complets et détaillés, programmé dans le temps de type « business plan », devant servir de guide technique et de gestion pour la mise en œuvre concrète du programme sur le terrain.

3.0 MISSIONS ET TÂCHES PRINCIPALES À RÉALISER

3.1. Cette étude s'appuiera sur la vision et la stratégie du Gouvernement en matière de développement de l'agro-industrie, la documentation existante sur les parcs agro-industriels, les ressources documentaires provinciales et des études complémentaires sur terrain. Il s'agira aussi de :

- 1) Recueillir les informations de base de chaque site et géolocalisation: (a) Macro localisation (proximité des centres urbains, liaisons routières, infrastructures existantes, climatologie et inondations, etc.); et (b) Micro localisation (disponibilité du foncier, statuts juridiques des terres, viabilisation, contraintes naturelles et administratives, facteurs humains, accessibilité, etc.), risques sociaux et environnementaux éventuels.
- 2) Inventorier et localiser les établissements humains existants (villages, hameaux, écarts) et évaluation démographique ;
- 3) Identifier et cartographier les droits fonciers coutumiers, les éventuels terrains déjà immatriculés (anciennes concessions,...) et tout autre terrain à statut spécifique (aires protégées, forêt communautaire,...). Identifier les détenteurs de droits et les autorités coutumières en charge des secteurs impactés par le futur programme ;
- 4) Réaliser un diagnostic de l'existant (qualité des sols, potentiels, disponibilité des ressources en eau, potentiel de développement des activités agricoles, état des aménagements existants, état des coopératives, investisseurs potentiels, services, et autres infrastructures socio-économiques), comme base pour le développement de scénario de développement (filères prioritaires, infrastructures nécessaires, besoin en encadrement des producteurs, zonage, services connexes) ;
- 5) Réaliser des études pédologiques et géotechniques afin de déterminer les potentialités optimales des terres, les besoins en intrants nécessaires pour le

développement des activités agropastorales et la construction des infrastructures sociaux d'appoint (écoles, centre de santé, laboratoires phytosanitaires, ...)

- 6) Analyser et Choisir les filières agricoles prioritaires et porteuses par zone de transformation agro-industrielle, estimations initiales des productions et des potentialités de transformation locale et d'exportation des excédents ;
- 7) Valider le pré-projet par les acteurs économiques déjà installés et avec les organismes professionnels représentatifs ;
- 8) Analyser les aspects liés à l'environnement local/régional et les marchés potentiels ;
- 9) Effectuer une analyse de la demande, une analyse du marché et des débouchés éventuels pour les productions envisagées ;
- 10) Etablir un plan d'aménagement sommaire avec coordonnées GPS du site ;
- 11) Définir l'avant-projet en terme de besoin en foncier, d'aménagement, d'infrastructures, de services, modèle économique et estimation préliminaire des investissements, des revenus et des coûts ;
- 12) Proposer pour chaque parc agro-industriel (PAI), les modalités de mise en place et de partenariat d'un CDI qui permettra de renforcer les capacités des producteurs des villages riverains et de promouvoir le développement de l'Entreprenariat des jeunes et des femmes ;
- 13) Assurer une consultation avec les différentes parties prenantes au site du futur parc agro-industriel, notamment les populations vivant dans l'environnement immédiat du parc, les entreprises existantes, les autorités locales et coutumières et les autorités provinciales. Il s'agira de recueillir les points de vue des différentes parties prenantes sur le projet futur et de les incorporer dans l'étude ;
- 14) Confirmer pour chaque PAI, le marché de base identifié lors de l'étape précédente :
 - La viabilité du programme dépend au préalable du positionnement des infrastructures structurantes sur le marché. Dans ce contexte, l'étude de marché portera sur l'analyse de l'offre, la demande intérieure potentielle des produits agricoles ciblés en fonction des potentialités pédologiques. Cette étude permettra de déterminer les opportunités et les contraintes, les spécifications des variétés des intrants au niveau de chaque maillon, la politique des prix, les stratégies de conditionnement et de transformation des produits, les circuits d'approvisionnement, de distribution et de commercialisation, la segmentation des clients, la concurrence par produits, la logistique sur les chaînes de chaque filière, les stratégies de promotion et de communication, etc.
 - La confirmation du marché s'appuiera sur les enquêtes qui seront menées par le consultant auprès des ménages et des entreprises dans les régions concernées, entre

autres et aux postes frontières avec les pays limitrophes, considérés comme des marchés potentiels pour la commercialisation des produits retenus. Elle s'appuiera également sur les études déjà menées, notamment la stratégie de relance des agro-industries dans le pays.

- En particulier, l'étude devra analyser le potentiel et les tendances de production, le mouvement des prix et leurs tendances, le marché, les surplus disponibles pour la transformation et les coûts de distribution des produits au départ du parc et les dispositions logistiques optimales. L'étude mettra en exergue les initiatives existantes en matière de transformation de produits agricoles dans la zone. Par ailleurs, cette étude devra analyser les données socio-économique et démographique (par exemple les caractéristiques de la population dans la région ciblée et tendances, traditions culinaires, tendance d'urbanisation, le potentiel d'impact de ces tendances sur la transformation agroindustrielle). Elle déterminera également les conditions de complémentarité avec les initiatives actuelles développées dans la zone. Elle devra également déterminer l'impact sur l'emploi dans la zone lié aux investissements envisagés, y compris les nouveaux besoins créés sur toutes les chaînes de valeurs.
- 15) Définir les choix technologiques des itinéraires techniques types et procédés de transformation optimaux
- Il sera question de définir, sur base des hypothèses réalisables, le dimensionnement des infrastructures et de confirmer le processus technologique en réponse aux besoins réels du marché et compte tenu des contraintes relevées dans les différentes études des potentialités existantes. Sur la base du choix technologique adopté et des itinéraires techniques types et optimaux, le consultant définira les spécifications techniques des intrants et équipements (processus de transformation, dimensionnement des capacités, et coûts estimatifs) pour chaque plateforme (agricole, industrielle, logistique...) à développer dans le parc agroindustriel.
- 16) Déterminer la rentabilité financière pour chaque site
- L'objectif est d'estimer le coût des investissements des aménagements et des infrastructures (y compris la technologie retenue) et son incidence sur le prix de revient des produits primaires transformés en produits finis. L'étude permettra de calculer les taux de rentabilité interne et économique (sur le court-terme, le moyen terme et le long-terme, suivi de l'impact social (par effet d'entraînement positif et négatif), proposer des solutions adéquates économiques et écologiques, le seuil de rentabilité pour les plateformes industrielles, afin de s'assurer de la viabilité du projet. Il sera proposé un plan chiffré d'entretien des ouvrages à réaliser afin de décrire les mesures à prendre pour assurer la durabilité desdits ouvrages. L'étude déterminera également les besoins en ressources humaines et les compétences techniques requises. Un plan d'investissement (business plan) sera également élaboré, y compris une analyse des risques et de la sensibilité par le biais de la méthodologie FARMOD, COSBEN / CBA (Cost-Benefit Analysis), COMFAR (ONUDI), ou toute approche et/ou méthodologie équivalente.

17) Proposer un modèle de gestion approprié pour chaque site

- L'étude vise à proposer différents scénarii des statuts juridiques du parc, définir les cadres organiques idoines avec organigramme cohérent sous fond de la prise en compte des aspects de la rentabilité financière, dans le respect de la législation guinéenne en la matière. Le projet se propose de créer une ou plusieurs sociétés commerciales à base communautaire, conformément à la loi en vigueur, fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat. Dans ce contexte, le consultant identifiera la possibilité de structurer un Partenariat Public Privé (PPP) composé de l'Etat, un gestionnaire privé disposant d'une expertise pour la gestion des infrastructures de production, ainsi que les paysans propriétaires de la production. Les compétences y seront développées suivant la spécificité de chaque acteur au projet. Selon le modèle choisi, le consultant préparera tous les textes de création des sociétés, les organigrammes, la description des expertises nécessaires, les modèles de partenariats avec les producteurs, y compris la formule de Groupement d'Intérêt Economique (GIE)/coopérative, etc. Les services seront exécutés en étroite collaboration avec le Ministère ayant en charge le Portefeuille.

18) Etude d'impact environnemental et social

- Le Consultant réalisera cette étude en se basant sur la réglementation du pays et des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque et les éléments de terrain, de manière à :
 - examiner les interactions entre les émetteurs de nuisance du programme et les récepteurs de l'environnement subissant les immixtions correspondantes tout en excluant les aspects qui ont peu ou pas de pertinence par rapport aux impacts environnementaux de l'action proposée ;
 - identifier les éléments de l'environnement biophysique et social qui peuvent être affectés par le programme et pour lesquels une préoccupation publique et/ou professionnelle se manifeste ;
 - identifier tous les impacts potentiels du programme sur l'environnement et les évaluer à l'aide d'une méthode appropriée qui permettra de les classer par ordre d'importance. Seuls les impacts significatifs feront l'objet d'un examen approfondi. Le Consultant proposera alors pour ces derniers des mesures d'atténuation ou de bonification et un programme de surveillance réalistes et faisables. Notamment la question de gestion des effluents liquides, solides et gazeux pouvant être générés avec l'activité de la plateforme et les impacts potentiels sur les activités connexes devront être étudiés en détail ;
 - proposer un plan de gestion des installations du programme et des sites d'emprunt et de carrières ;

- proposer également un plan de gestion des déchets produits par les activités de la plateforme industrielle et des ouvrages connexes ;
- proposer, au besoin, un plan de réinstallation des personnes qui seront déplacées du fait de l'aménagement ou dont l'activité serait affectée par l'implantation de la plateforme au site ciblé ; et
- faire une analyse sociale et foncière ;
- Les politiques et les directives qui doivent être suivies lors de la réalisation de l'EIES peuvent comprendre les : politiques environnementales et sociales de la BAD, directives environnementales et sociales de la BAD, procédures d'évaluation environnementale et sociale de la BAD, conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par le pays emprunteur; exigences de tout co-financier en matière d'évaluation environnementale et sociale et législation et la réglementation nationales en matière d'évaluation environnementale et sociale.

19) Plans d'aménagement du site

- Cette partie de l'étude a pour objectif de proposer un plan cadre de l'installation, un plan d'aménagement et d'implantation des infrastructures des parcs agro-industriels des régions concernées (y compris les infrastructures agro-industrielles et connexes, les aménagements hydro-agricoles, les routes et les pistes rurales, l'énergie, etc.) ;
- Dans le cadre des données pédologiques et géotechniques et en fonction des terrains réellement disponibles, le consultant fournira des informations complètes et détaillées sur la structure du sol sur laquelle l'infrastructure sera établie ainsi que sur celle des ouvrages y afférents. Le consultant recherchera tous les documents existants qui permettront d'avoir des informations détaillées sur les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des sols à étudier. Le consultant effectuera des reconnaissances géotechniques nécessaires des sols en place compte tenu des travaux à prévoir et des équipements à installer ;
- S'agissant des données hydrologiques, le consultant recherchera toutes les informations qui permettront de caractériser les différents ouvrages. Il dressera un inventaire détaillé des ouvrages existants à conserver, à modifier ou à détruire, ainsi que des ouvrages supplémentaires à construire, en considérant une période de récurrence adaptée à l'importance des ouvrages ;
- En ce qui concerne les données topographiques, le consultant procédera aux levées topographiques des sites, la production de la carte topographique et de la carte des pentes et contraintes en vue de documenter l'aménagement du site ;
- Sur la base des études d'impact environnemental et social des plateformes, l'étude globale permettra de proposer les plans architecturaux d'implantation et d'agencement des différents compartiments des sites et ainsi, produire un cahier des charges et un bordereau confidentiel des prix des travaux à réaliser ;

- Le plan d'aménagement mettra en évidence la réalisation d'infrastructures sociales au bénéfice des populations locales ;
- Le Consultant produira également des études détaillées pour l'électrification du site et la réhabilitation de routes, sur la base des tracés optimaux existants ou à définir par le consultant. Ces tracés seront préalablement approuvés par les services techniques compétents en ce qui concerne l'électrification rurale et les routes ;
- Elle permettra de produire le Master Plan, le plan de l'ossature de la voirie et des réseaux divers (VRD), les plans particuliers d'aménagements en 2D et en 3D, les vues en plan avec légendes (les vues en plan cotées, les assolements, les vues en plan d'électricité, d'irrigation, drainage et de plomberie), les façades et les coupes, les perspectives des structures, les détails des poteaux et poutres, ainsi qu'une maquette des bâtiments en 3D. Une maquette et des plans animés de l'infrastructure et ses constituants organiques seront également produits dans le cadre de leur promotion par le programme ;
- Sur la base de l'étude APD, le Consultant élaborera les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) complets pour les infrastructures envisagées. Le dossier d'exécution doit comprendre, toutes les pièces de l'APD et toute autre information utile qui permettront de lancer un appel d'offre pour la réalisation des ouvrages. Les services prévus consisteront donc à présenter une maquette de ce projet dans la forme la plus élaborée possible, afin d'amener les études de faisabilité et les plans d'opérations à des niveaux d'intérêt acceptables pour des investisseurs privés potentiels.

4.0 QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES DU CABINET

- 4.1. Le cabinet devra: (i) justifier d'une expertise avérée en ingénierie agricole et agro-alimentaire avec une expérience générale d'au-moins quinze (15) ans dans le domaine de planification spatiale; (ii) disposer d'une expérience avérée de plus de dix (10) ans avec au moins deux (2) missions similaires, avec preuves des prestations antérieures jugées satisfaisantes par le bénéficiaire; (iii) faire preuve d'une bonne connaissance des questions agricoles et/ou agro-industrielles de la Guinée ou de pays similaires ; (iv) disposer d'une équipe d'experts multidisciplinaires capables de travailler sous pression et dans un environnement spécifique et multiculturel.
- 4.2. Le consultant fournira dans son dossier la liste et les CVs du personnel qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations demandées. Il doit présenter une équipe multidisciplinaire d'experts composée de la manière suivante et ayant le profil ci-après :

Expert 1 : Chef d'équipe, Spécialiste en Agroéconomie

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins 10 ans d'expérience dans la conception et l'exécution de projets similaires, en particulier l'implantation de technopôles agro-industriels ;

- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la planification stratégique et le développement de chaînes de valeurs agricoles ;
- Avoir au moins deux (02) références de Chef d'équipe pour les missions similaires (mise en place des agropoles), financées pour les banques multilatérales de financement ;
- Avoir au moins deux (02) références dans les études de faisabilités institutionnelle, technico-économique, sociale et environnementale des agropoles dont une en Afrique sub-saharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 2 : Spécialiste en Pédologie

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les études et la gestion de la fertilité des sols ;
- Avoir au moins deux (02) références de pédologue pour les missions similaires (mise en place des agropoles), financées pour les banques multilatérales de financement ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 3 : Spécialiste en Agronomie

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans la production végétale ou/et cultures tropicales ou diplôme équivalent ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les études et la gestion des itinéraires techniques de production agricole ;
- Avoir au moins deux (02) références d'Agronome pour les missions similaires (mise en place des agropoles), financées pour les banques multilatérales de financement dans les pays tropicaux ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 4 : Spécialiste en développement local

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 4 reconnu en sociologie ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le traitement des questions foncières et d'aménagement du territoire ;
- Avoir au moins deux (02) références de Spécialiste de développement local pour les missions similaires (mise en place des agropoles), financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir au moins deux (02) références en matière d'appui au développement des communautés rurales ;

- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 5 : Spécialiste en zootechnie

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 en zootechnie, élevage ou diplôme équivalent ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans le l'évaluation des pâturages, la gestion des systèmes intégrés d'élevage et évaluation économique des fermes d'élevage ;
- Avoir au moins deux (02) références de Spécialiste zootechnicien pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 6 : Architecte concepteur

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine ;
- Avoir au moins deux (02) références d'Architecte pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Maitrise des logiciels de conception architecturale et des calculs ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 7 : Spécialiste en logistique et chaines de valeur ou d'approvisionnement

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les études et réalisations des projets comprenant des plateformes logistiques et similaires pour les chaines de valeurs ou d'approvisionnement/distribution, l'organisation et la promotion des filières porteuses ;
- Avoir au moins deux (02) références de Spécialiste en logistique et chaines de valeurs ou d'approvisionnement pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 8 : Topographe

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les similaires ;

- Avoir au moins deux (02) références de topographe pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir au moins deux (02) références dans la collecte des points GPS des voiries et d'assister l'équipe à la retranscription et assemblage sous format AUTOCAD ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 9 : Ingénieur civil

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les études des infrastructures routières et de production ;
- Avoir au moins deux (02) références d'ingénieur civil pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 10 : Ingénieur électricien

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les études et réalisations des réseaux électriques ;
- Avoir au moins deux (02) références d'ingénieur électricien pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 11 : Ingénieur mécanicien/électromécanicien

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience dans les études d'installations de machine industriel et définition des équipements de production agricole ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience d'Ingénieur mécanicien/électromécanicien pour les missions similaires, financées pour les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 12 : Ingénieur agro-industriel

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 dans le domaine ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les études des procédés industriels de transformation et usinage des produits agroalimentaires ;

- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience d'Ingénieur agro-industriel pour les missions similaires, financées par les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 13 : Analyste financier

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 en économie, de préférence en gestion financière ou diplôme équivalent ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les études des procédés industriels de transformation et usinage des produits agroalimentaires ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience en étude de marché et en conseil et en stratégie marketing ;
- Avoir au moins deux (2) références d'Analyste financier pour les missions similaires, financées par les banques multilatérales de financement ;
- Avoir la certification à l'utilisation du logiciel COMFAR III de l'ONUDI ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 14 : Avocat d'affaires ou Juriste d'affaires

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 en Droit ou diplôme équivalent ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les questions juridiques et institutionnelles nécessaires au montage de modèles PPP liés à la gestion d'infrastructures des agropoles ;
- Avoir au moins deux (2) références de juriste d'affaire pour le montage de cadre juridique et institutionnel nécessaire pour le bon fonctionnement d'un tel parc dans un mode de gestion du système basé sur un partenariat public privé financés par les banques multilatérales de financement ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

Expert 15 : Spécialiste en environnement

- Avoir un diplôme universitaire - minimum Bac + 5 en environnement ou diplôme équivalent ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les questions de développement durable ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale pour les missions similaires, financées par les banques multilatérales de financement dont une en Afrique subsaharienne ;

- Avoir au moins deux (2) références de spécialiste en environnement pour les missions similaires, financées la BAD ;
- Avoir une excellente capacité de communication et de rédaction en français.

5.0 DURÉE, LIEU DE LA MISSION ET PRODUCTION DES LIVRABLES

5.1. La mission se déroulera à Boké et Kankan, pendant une période qui ne pourra excéder 130 jours ouvrables. Ces rapports seront remis sur support papier, accompagnés des supports informatiques. Le Consultant fournira dans la limite du projet et dans le délai contractuel les différents livrables les rapports ci-après en langue française.

✓ 15 jours ouvrables après l'ordre de service de commencer les prestations : Note d'orientation acceptable par l'ADAZZ/PDZSTA-BK. Une note d'orientation qui procédera au cadrage méthodologique et à la planification opérationnelle détaillée des activités de la mission, après visite des sites et échanges avec les parties prenantes. Cette note sera présentée et validée lors d'une réunion à l'ADAZZ/PDZSTA BK.

✓ 60 jours ouvrables après l'ordre de service de commencer les prestations : Rapport d'étape acceptable par l'ADAZZ/PDZSTA-BK. Un rapport d'étape en 5 exemplaires à l'ADAZZ/PDZSTA-BK (étude de pré-faisabilité) contenant l'étude du marché, les propositions préliminaires des investissements (infrastructure et équipements), une ébauche de scénarios de mise en œuvre et d'un plan d'opération, y compris les avant-projets sommaires. Un atelier de revue du rapport sera organisé avec les parties prenantes et un délai maximum de 5 jours sera prévu pour remettre au consultant les observations sur ce rapport.

✓ 40 jours ouvrables après la remise des observations sur le rapport d'étape provisoire : Rapport provisoire acceptable par l'ADAZZ/PDZSTA-BK. Le rapport provisoire et tous les livrables en 10 exemplaires à l'ADAZZ/PDZSTA-BK, comprenant la version finale de l'étude de faisabilité et les avant-projets détaillés. Ce livrable sera introduit par un résumé de quelques pages présentant l'essentiel des analyses, des calculs et des préconisations du consultant. Le rapport provisoire sera assorti de photographies caractéristiques du projet. Un atelier de validation du rapport sera organisé avec les parties prenantes et un délai de 5 jours sera prévu pour remettre au consultant les observations sur ce rapport.

✓ 15 jours ouvrables après la remise des observations sur le rapport provisoire : Rapport final, acceptable par l'ADAZZ/PDZSTA BK. Le rapport final et tous les livrables en 10 exemplaires à l'ADAZZ/PDZSTA BK. Ce livrable sera introduit par un résumé de quelques pages présentant l'essentiel des analyses, des calculs et des préconisations du consultant. Le consultant remettra les fichiers informatiques du rapport final incluant les photographies numérisées et les modèles sur tableur, en version exploitable, des calculs économiques et des simulations financières menés dans l'étude. Il remettra aussi tous les plans d'aménagement et architecturaux en format PDF et Autocad.

5.2. Le consultant est prié de suivre le canevas minimal qui figure en annexe des présents termes de référence. Par ailleurs, le consultant devra produire une note mensuelle d'avancement précisant les tâches en cours, les éventuelles difficultés rencontrées et les prévisions de travail et de visites (de terrain et d'institutions). Cette note permettra au Gouvernement d'intervenir à temps et de faciliter les travaux du consultant. L'organisation des ateliers sera à la charge du Consultant.

6.0 RESPONSABILITE DU PROJET

6.1. Le projet mettra à la disposition du Consultant les documents et matériels tels que repris ci-dessous. Pris dans cet ordre, ces documents et matériels constitueront des instruments de référence pour sa mission, à savoir :

- ✓ Stratégie de relance de l'agro-industrie ;
- ✓ Note stratégique sur les Parcs Agroindustriels ;
- ✓ Tout autre document technique disponible et jugé utile pour la mission.
- ✓ Les politiques environnementales et sociales de la BAD;
- ✓ Les directives environnementales et sociales de la BAD;
- ✓ Les procédures d'évaluation environnementale et sociale de la BAD;
- ✓ La législation et la réglementation nationales en matière d'évaluation environnementale et sociale;
- ✓ Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par le pays emprunteur.

7.0 METHODE DE SELECTION

7.1. Le consultant/cabinet sera recruté par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans « le nouveau cadre de passation de marchés de la Banque Africaine de Développement .Edition octobre 2015 » qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

8.0 DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :

8.1. Les manifestations d'intérêts devront être déposées au siège de la Cellule de Gestion du PDZSTA-BK, Adresse : **République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, Sandravalia 6^{ème} Avenue - Immeuble OSSEILY au 3^{ème} étage** ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 15 novembre 2021 à [14H00]. Et porter expressément la mention de « **Services Consultant pour les études de faisabilité du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)** »

8.2. **À l'attention : M. Laye SACKO**, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan. Tél : 622 20 36 80, Email : sackolaye1@gmail.com